Téléchargé à partir de https://www.codedelaroute.be/fr/reglementation/2004011434~xyxliitcbp

Date de publication : 18 octobre 2004 - **Date de téléchargement** 29 août 2026

ARRÊTÉ ROYAL DU 30 SEPTEMBRE 2004 RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 11 JUIN 2004 RÉPRIMANT LA FRAUDE RELATIVE AU KILOMÉTRAGE DES VÉHICULES ET AUX DOCUMENTS ÉTABLIS PAR LE PROFESSIONNEL À L'OCCASION DE TRAVAUX RELATIFS À UN VÉHICULE CONTENU

Article 1. Tout professionnel qui établit une facture ou tout autre document à l'occasion de travaux relatifs à un véhicule y mentionne le numéro de châssis du véhicule et le kilométrage affiché au compteur kilométrique au moment de l'exécution des travaux.

Art. 2. La loi du 11 juin 2004 réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules, à l'exception des articles 4, § 3, et 6, §§ 2, 3 et 4, et le présent arrêté entrent en vigueur le premier jour du deuxième mois qui suit celui au cours duquel ils auront été publiés au Moniteur Belge.

Art. 3. Notre Ministre de l'Emploi, chargée de la Protection de la consommation, Notre Ministre de l'Economie et Notre Ministre de la Mobilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Voir aussi :

- www.car-pass.be
- Loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion.
- Arrêté royal du 21 février 2005 concernant l'agrément et le contrôle de l'association en charge de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.
- Arrêté royal du 17 septembre 2005 relatif au règlement transactionnel des infractions à la loi du 11 juin 2004 réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules.
- Arrêté ministériel du 19 septembre 2005 désignant les fonctionnaires chargés de proposer aux auteurs d'infractions à la loi du 11 juin 2004 réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules, le règlement transactionnel visé à l'article 11.
- Arrêté royal du 4 mai 2006 portant agrément de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.
- Arrêté royal du 1 juillet 2006 réglant le financement de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.
- Arrêté royal du 26 août 2006 réglant la collaboration avec l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.